

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 27 mars 2025

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 18

Votants : 22

Absents : 5

Procurations : 4

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à M. Loïc LE BLEVEC
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à M. Fabrice CAPELLI
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
M. JULIEN Eric donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion

Absent : Mme Sandrine ARNAUD

Objet : FINANCES – Tarifs location matériel aux particuliers

Mme la Maire rappelle que la mairie propose du matériel à la location aux particuliers, il s'agit de tables / plateaux avec bancs ou chaises incluant la livraison (dernière délibération du 2 juillet 2018).

Sur proposition de la commission Finances, il est proposé de faire évoluer ces tarifs.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 1 table / plateau avec 2 bancs (ou 14 chaises) : **20 € par plateau**
- A partir de la location de 4 tables/ plateaux : **15 € par plateau**
- Le matériel est livré à domicile et récupéré par les Services techniques.

La mairie met à disposition des utilisateurs privés des salles Cardonnet et Brassens, 8 tables rondes
Il est proposé de les louer au tarif forfaitaire de **40 € pour l'ensemble des 8 tables.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs de location énoncés ci-avant
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.
- Les produits seront imputés à l'article 7083.

Pour copie conforme



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le